

Chammas & Marcheteau conseille Ray Studios dans sa levée de fonds de 3 millions d'euros (Santé/Services)

Chammas & Marcheteau a conseillé Ray Studios dans sa levée de fonds de 3 millions d'euros notamment apportés par Nickleby Capital, investisseur *lead* dans la cadre de ce tour de table.

Créée en 2021, cette société francilienne spécialisée dans l'enlèvement de tatouages par laser compte une trentaine de collaborateurs, actuellement répartis entre six centres en France, en Espagne et en Belgique.

Ce financement va lui permettre d'atteindre 11 centres d'ici fin 2024 en vue d'imposer ses salons en Europe.

L'équipe de **Chammas & Marcheteau** était composée de **Nicolas Lecocq** (associé) et **Sandie Dion** (avocate).

A propos de Chammas & Marcheteau

Chammas & Marcheteau, société d'avocats indépendante, accompagne les entreprises et les fonds d'investissement dans leurs transactions et leur stratégie de développement en France et à l'international. Fort de 60 spécialistes du droit des affaires, dont 15 associés, il propose à ses clients des expertises en Private Equity, Fusions-Acquisitions, Fonds et Services Financiers, Corporate, Fiscalité, Propriété Intellectuelle et Technologies de l'Information, Restructuration et Retournement, Droit Social, Immobilier ainsi qu'en Contentieux des Affaires.